

Extrait du registre des délibérations

Séance du 5 Juin 2026

Le 5 Juin 2026 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de MUSSARD Anthony Maire

Présents : M. MUSSARD Anthony, Maire, Mmes : DESCHAMPS Anne-Cécile, HIRON Chantal, KRAMAROV Pascale, LE LAN Sylvine, MALHERBE Martine, PARFAIT Sophie, MM : AINÉ Sébastien, LAFUT Xavier, LECLERC Bruno, PERTHUIS Jean-David, PIPART JérémY,

Excusés : GUEUX Linda procuration à Mme HIRON, PAINEAU Catherine procuration à Mme LE LAN, VERGNE Amandine procuration à M. LECLERC, SAUDUBRAY Bruno procuration à M. MUSSARD, BREITENBACH Mathieu procuration à Mme MALHERBE, MARCAIS Corentin, PLANTAIS Gérard,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 11

Date de la convocation : 01/06/2026

Date d'affichage : 01/06/2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le : 25/06/2026 et publication ou notification du 25/06/2026

A été nommé(e) secrétaire : KRAMAROV Pascale,

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Participation frais de fonctionnement des écoles publiques, des services restauration, garderie périscolaire 2026 pour les communes associées.

Participation aux dépenses de fonctionnement de l'Unité localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)

Attribution de la participation 2025-2026 pour les frais de fonctionnement des écoles privées de Loué / OGE

Marché public : adhésion groupement de commande Acquisition, vérification et maintenance des extincteurs

Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

réf : 2026-06-076 Participation frais de fonctionnement des écoles publiques, des services restauration, garderie périscolaire 2026 pour les communes associées.

Les communes associées sont les suivantes : Chemiré-en-Charnie, Crannes-en-Champagne, Joué-en-Charnie, Mareil-en-Champagne, Saint-Christophe-en-Champagne, Saint-Ouen-en-Champagne et Tassillé.

Suite à la demande des communes associées en 2025, il est proposé de déterminer la participation à partir du coût réel d'un élève maternelle, et d'un élève élémentaire (et non plus à partir du coût moyen), Suite à la réunion avec les communes associées du 02 juin 2026,

Les coûts sont calculés à partir du réalisé N-1,

Il est aussi précisé que le nombre d'élève par commune est fixé à la fin de la première période scolaire (pas de modification en cours d'année).

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal arrête les coûts demandés aux communes associées pour l'année scolaire 2025-2026 (sur présentation des frais de fonctionnement de l'année N-1) :

- Coût de fonctionnement des écoles pour un élève maternelle : 1 817 €
- Coût de fonctionnement des écoles pour un élève élémentaire : 797 €
- Coût de fonctionnement du service de la cantine pour un élève : 349 €
- Coût de fonctionnement du service garderie périscolaire pour un élève : 24 €

À la demande de Monsieur le Trésorier, des conventions seront passées pour les communes associées pour les différents coûts (école, restauration et la garderie périscolaire).

Les communes associées qui choisiront de ne pas participer aux frais de fonctionnement de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire verront leurs familles résidentes payer un tarif différent pour ces services, prenant en compte le coût réel.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

VALIDE l'intégralité des coûts de fonctionnement.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2026-06-077 Participation aux dépenses de fonctionnement de l'Unité localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)

Sur proposition de M. MUSSARD, Maire, et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident de demander une participation financière aux communes de résidence des élèves de la Classe ULIS à hauteur du coût d'un élève élémentaire (coût calculé et révisé tous les ans).

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2026-06-078 Attribution de la participation 2025-2026 pour les frais de fonctionnement des écoles privées de Loué / OGEC

Le coût de fonctionnement d'un élève de maternelle de l'école public est de 1 817 €

Le coût de fonctionnement d'un élève primaire de l'école public est de 797 €

Le nombre d'élèves de Loué inscrit à l'école du Sacré-Cœur en octobre 2026 est le suivant :

- 16 maternelles,
- 28 primaires.

La participation de la commune de Loué est donc la suivante :

$16 \times 1\,817 \text{ €} = 29\,072.00 \text{ €}$

$28 \times 797 \text{ €} = 22\,316.00 \text{ €}$

Soit un total de 51 388.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

VALIDE le montant de la contribution de la commune de Loué à hauteur de 38 341.00 €,
AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec l'OGEC.

Vote à mains levées : pour : 16 / contre : 0 / abstentions : 0 (M. LAFUT se retire de la salle).

réf : 2026-06-079 Marché public : adhésion groupement de commande Acquisition, vérification et maintenance des extincteurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique ;

Considérant l'intérêt de se regrouper par convention pour rationaliser les coûts et améliorer l'efficacité économique de ces achats,

Considérant la nécessité de renouveler le marché d'acquisition, de vérification, et de maintenance du parc des extincteurs,

Considérant que LBN Communauté propose de coordonner ce groupement de commandes,

Le conseil municipal, décide de :

- Participer au groupement de commandes ayant pour objet l'acquisition, la vérification et la maintenance des extincteurs,
- Autoriser, Monsieur, Le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que les pièces afférentes à cet objet.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2026-06-080 Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Vu le Décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu les dispositions de la circulaire NOR INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Vu l'arrêté préfectoral du 26 mai 2026 fixant le nombre de délégués à élire dans chaque commune, ainsi que le mode de scrutin applicable en fonction de la population de la commune,

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des délégués et suppléants des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs;

Une seule liste est déposée. La liste "Conseil municipal de Loué" est constituée de la manière suivante :

- M. MUSSARD Anthony,
- Mme KRAMAROV Pascale,
- M. PERTHUIS Jean-David,
- Mme LE LAN Sylvine,
- M. LAFUT Xavier,
- Mme MALHERBE Martine,
- M. LECLERC Bruno,
- Mme VERGNE Amandine.

Résultats de l'élection :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

Nombre de voix pour la liste "Conseil municipal de Loué" : 17

La liste « Conseil municipal de Loué » obtient 5 Délégués titulaires et 3 délégués Suppléants.

Sont ainsi proclamés élus délégués conformément à la feuille de proclamation jointe au procès-verbal :

- M. MUSSARD Anthony (titulaire),
- Mme KRAMAROV Pascale (titulaire),
- M. PERTHUIS Jean-David (titulaire),
- Mme LE LAN Silvine (titulaire),
- M. LAFUT Xavier (titulaire),
- Mme MALHERBE Martine (suppléant),
- M. LECLERC Bruno (suppléant),
- Mme VERGNE Amandine (suppléant).

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

Questions diverses

Éclairage public : M. LECLERC, adjoint, présente le compte-rendu de la commission du 28 mai.

Ce qui est proposé : allumage à 20 % toute la nuit près des passages piétons et des emplacements de vidéosurveillance.

Les grands axes : rues de la Libération, Etats-Unis, Rémy Lambert, Verdun, Rideray, Donaldson, Dunlap, Couture, Malouin, Courmesnil, Bourdon Durocher, place Hector Vincent :

- Allumage à partir de 5h du lundi au samedi (sauf Rémy Lambert à partir de 3h),
- Extinction à 23h du lundi au jeudi et dimanche
- Extinction à 1h le vendredi et le samedi

Les autres quartiers : allumage à 5h du matin tous les matins sauf le dimanche (pas d'allumage le matin) et extinction à 22h30 tous les jours

L'ensemble des luminaires sont désormais équipés en LED. Il va falloir un temps pour mettre en place cette programmation différenciée.

Séance levée à 19h30

Liste récapitulative des délibérations

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2026-06-076	Participation frais de fonctionnement des écoles publiques, des services restauration, garderie périscolaire 2026 pour les communes associées.
2	2026-06-077	Participation aux dépenses de fonctionnement de l'Unité localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)
3	2026-06-078	Attribution de la participation 2025-2026 pour les frais de fonctionnement des écoles privées de Loué / OGEC
4	2026-06-079	Marché public : adhésion groupement de commande Acquisition, vérification et maintenance des extincteurs
5	2026-06-080	Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

En Mairie, le 29/06/2026
Le Maire Anthony MUSSARD



Le secrétaire de séance,
Mme KRAMAROV Pascale